

2011-5024  
2011-11-22

# DADS TECHNIQUE

liquide

Fongicide

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT



GARANTIE : Bisulfure de diallyle et sulfures apparentés 100%

Avertissement, contient l'allergène ail

DANGER - IRRITANT CUTANÉ

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° HOMOLOGATION: 29332  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**CONTENU NET: 1-210 L**

Loveland Products Canada Inc.  
789 Donnybrook Drive  
Dorchester, Ontario N0L 1G5  
1800-256-4625

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 : 1-800-561-8273

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit ne doit être utilisé que pour fabriquer un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PRÉCAUTIONS :**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Se laver à fond au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec du savon et de l'eau très chaude avant de les réutiliser.

NE PAS utiliser ce produit si on est allergique à l'ail. Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les vapeurs ou les émanations du produit. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Irritant grave pour la peau. NE PAS lui permettre d'entrer en contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec les vêtements.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens de ce produit de qualité technique doivent éliminer la matière active non utilisée et les contenants selon les règlements municipaux ou provinciaux. Pour toute autre information ainsi que pour le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

En cas de renversement considérable, contracter LOVELAND PRODUCTS CANADA INC, pendant les heures d'ouverture au (519) 268-8001 ou (403) 273-4355 ou au numéro d'urgence 24 heures sur 24, au 1-800-561-8273.

**ENTREPOSAGE:** Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )